

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016

OBJET

**05 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - BUDGET
COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

N° 2016-12-05

NOMENCLATURE : 7/1/2

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY

Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE05-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

1- BUDGET COMMUNE

Crédits ouverts 2016 (hors opérations d'ordre)	7 965 735.81€
Remboursement de la dette	545 000€
Crédits ouverts 2016 (hors dette)	7 420 735.81€
Quart des crédits ouverts	1 855 183.95€

Le détail des crédits à prévoir avant le vote du budget 2017 est le suivant :

Chapitres	Libellé	Montant
20	Etudes	25 000 €
23	Voirie	300 000 €
21	Matériel	150 000 €
21	Acquisitions terrains	100 000 €
21	Travaux bâtiments	100 000 €
TOTAL		675 000€

2- BUDGET ASSAINISSEMENT

Crédits ouverts 2016 (hors opérations d'ordre)	1 443 829.40€
Remboursement de la dette	220 000€
Crédits ouverts 2016 (hors dette)	1 223 829.40
Quart des crédits ouverts	305 957.35

Le détail des crédits à prévoir avant le vote du budget 2017 est le suivant :

Chapitres	Libellé	Montant
23	Travaux	305 000€
Total		305 000€

Ces crédits seront inscrits aux budgets lors de leur adoption et l'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption des budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Abstentions, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 675 000 €, sur le budget commune 2017, et à hauteur de 305 000 € sur le budget assainissement 2017.

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

Le Maire,
Accusé de réception en préfecture
MAMM1029120161212-2016-12-12-DE05-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016



Publié le 15/12/16